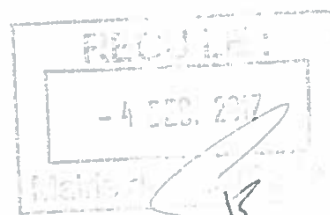




Direction Générale des Services  
DGA – Aménagement du Territoire  
Pôle Solidarités Territoriales / DAT

Dossier suivi par : C. bergé  
Références : 175718/01  
T : 046767 6076  
E : cberge@herault.fr

Montpellier, le 27/11/2017



AT / 41000

MADAME FERNANDO NEGRIER BEATRICE  
MAIRE DE PLAISSAN  
13 B AVENUE DES JARDINS  
34230 PLAISSAN

Madame Le Maire,

Je vous confirme que par délibération du 16/10/2017, l'assemblée départementale du conseil départemental a décidé d'accorder à votre commune une subvention de **60 000 euros**, pour la « **création d'un pôle rural de services et de commerces, (réhabilitation de l'ancienne distillerie coopérative phase 2)** » sur un montant subventionnable de 200 000 euros HT au titre du Contrat de Pays Cœur d'Hérault, programmation 2017.

A titre exceptionnel, ce projet pourra être mis en œuvre avant sa date de notification, sans être antérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Durée de validité des subventions**

Le délai de validité pour le commencement d'exécution est fixé à 18 mois à compter de la date de la présente lettre. L'opération devra être terminée impérativement dans un délai de 36 mois.

Le mémento joint précise les modalités de mise en œuvre de la subvention départementale. L'inobservation de l'une ou l'autre de ces dispositions entraînera la déchéance de la subvention départementale.

**Publicité des subventions**

Pendant la durée de l'opération, le maître d'ouvrage devra porter à la connaissance du public l'origine des crédits attribués à la réalisation du projet.

Dans le cadre de sa politique de communication, le conseil départemental sera éventuellement amené à vous proposer de poser un panneau d'information.

Je vous précise que l'exécution des travaux et l'utilisation des crédits alloués pourront faire l'objet d'un contrôle par l'agence technique départementale dont dépend votre commune.

Je vous prie d'agréer, Madame Le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Président du Conseil départemental,

Kléber MESQUIDA

Nota : le rapport a été adopté à l'unanimité.

**⚠ L'adresse postale du Conseil départemental de l'Hérault change :**  
**Hôtel du Département – Mas d'Alco – 1977 avenue des Moulins – 34087 MONTPELLIER**  
**CEDEX 4**

Hôtel du Département  
1000 rue d'Alco  
34087 Montpellier Cedex 4

T : 04 67 67 67 67  
W : herault.fr